



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurance maladie maternité : généralités

Question écrite n° 31453

Texte de la question

M. Marcel Rogemont attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la situation d'expatriés travaillant à l'étranger et bénéficiant de conditions de travail désastreuses. Nombre de nos compatriotes exerçant leur activité professionnelle dans des pays émergents sont rémunérés sur des bases locales (par exemple, une enseignante de français dans une université chinoise perçoit entre 300 et 500 € mensuels), les contrats sont souvent à durée déterminée et la couverture sociale est inexistante. Or, ce niveau de salaire est très loin de couvrir les frais inhérents aux cotisations minimales exigées pour l'affiliation volontaire tant à la Caisse des Français de l'étranger (maladie, accident, vieillesse) qu'au GARP (assurance chômage des expatriés) de l'UNEDIC. Il lui demande, pour permettre à ces personnes de bénéficier d'une couverture sociale digne de ce nom, s'il compte mettre en place un mécanisme de prise en charge inversement proportionnel, voire total, au niveau des rémunérations.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Rogemont](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31453

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8333

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)